

L'ENSEIGNEMENT DE LA PRONONCIATION DANS LES GRAMMAIRES ET MANUELS DE FRANÇAIS PUBLIÉS EN FLANDRE ENTRE 1763 ET 1856

Michel BERRE – Annie BOONE

Vrije Universiteit Brussel

Durant la période étudiée, l'acquisition d'une prononciation correcte de la langue française semble avoir été une préoccupation constante des maîtres d'école et de pension ainsi que des professeurs de collège. La volonté de l'école de normer la production orale de l'élève s'inscrivait dans un contexte social valorisant l'art de converser et de déclamer. Notre contribution n'examine que les premiers rudiments de cet enseignement de l'oral qui s'achevait en rhétorique par la déclamation de discours latins et/ou français. On analysera la manière dont les sons du français étaient enseignés à des élèves de langue maternelle flamande, tel que cet enseignement se présente dans une vingtaine d'ouvrages publiés entre 1763 et 1856¹. Ces deux dates représentent la durée de vie de la grammaire de Des Roches (à partir de 1824 dans une version remaniée par De Bal), «un des ouvrages, les plus lus en Belgique jusqu'en 1820»².

1. La fin de l'Ancien Régime

Sous le régime autrichien (1713-1794), le français s'installe progressivement dans le cursus scolaire des écoles secondaires. Le Plan provisionnel publié par la Commission royale des Études³ (C.R.E) en 1777 et les instructions additionnelles de 1778 – qui imposent le français dans les collèges-pensionnats de Flandre – ne font qu'amplifier un mouvement amorcé depuis la fin du XVII^e siècle. À partir de 1680-1720, la plupart des rudiments latins deviennent bilingues (langue maternelle/latin) et le français fait son apparition aussi bien dans les écoles « wallonnes » que « flamande ». Il est enseigné dans le collège tenu par les Jésuites à Anvers comme le montre l'*Inleydinghe tot de francoysche tale* [Introduction à la langue française], ajoutée à l'*Essay d'une parfaite grammaire de la langue françoise* de L. Chiflet (Anvers, 1659, nombreuses rééditions). En 1738 (Anvers, rééd. en 1750 et 1773), Ph. Darme fait paraître pour le même collège des *Grond-regelen der Fransche Taele*, grammaire complète de la langue française. La réforme du collège de la Sainte-Trinité à Louvain (1755) inscrit également le français comme matière d'enseignement (Put 1982).

C'est cependant avec la réforme thérésienne de 1777 que le français va acquérir un véritable statut de discipline scolaire : le programme prévoit qu'il sera enseigné de la sixième à la rhétorique. Pour les collèges situés en Flandre, la C.R.E. fait une différence entre les simples collèges (où l'étude de la langue maternelle flamande peut suffire) et les collèges-pensionnats (situés à Bruxelles, Anvers, Gand, Bruges et Ruremonde) : ces derniers seraient très peu fréquentés, si les élèves n'y apprenaient pas le français. Les professeurs choisis par la C.R.E. pour les chaires de poésie et de rhétorique ne connaissent d'ailleurs pas un mot de flamand⁴. Une heure par semaine suffit à l'acquisition des principes de la langue française (déclinaisons et conjugaisons en 6^e

¹ Sélectionnés parmi une centaine d'ouvrages publiés durant cette période.

² *Biographie Nationale*, tome V, 1876, p. 801 (Notice de J. Stecher).

³ Commission présidée par de Neny qui avait en charge les destinées de l'enseignement depuis la suppression du Comité jésuitique (1776). Des Roches en était l'actuaire.

⁴ AGR, CRE, carton 26, protocole du 4/2/1778.

année, verbes irréguliers et pronoms en 5^e, remarques sur la syntaxe en 4^e, remarques sur l'orthographe et les flandricismes en 3^e). La traduction est explicitement rejetée avant que l'élève soit capable de s'énoncer en français et en connaisse les principes. Ceux-ci trouveront une application dans la lecture d'auteurs français (Fleury, La Fontaine, Pluche,...) et la réalisation de «petites constructions». Mais surtout, «le françois étant une langue vivante et ne pouvant mieux s'apprendre que par l'usage, les professeurs auront grand soin que les enfans [...] s'habituent à parler françois»⁵. Recommandé en 6^e, l'utilisation du français sera une loi en 5^e et 4^e avant d'être progressivement remplacé par le latin en 3^e. Les explications du livre élémentaire employé par le professeur devront être faites dans une langue que l'élève entend : on fera donc usage de la *Nieuwe Fransche Spraekkonst* [Nouvelle grammaire française] de Des Roches, «grammaire faite exprès pour l'instruction des jeunes Flamands et dont on se sert avec fruits dans plusieurs écoles»⁶.

Sous l'Ancien Régime, le français dans les petites écoles demeure un phénomène urbain (Put 1990 : 217). Deneckere (1954 : 31) précise qu'il n'était enseigné qu'aux élèves payants et restait ainsi hors de la portée des classes populaires. Même dans les cas favorables (maître compétent, élève payant), cet enseignement était assez limité : «la première préoccupation était la maîtrise active d'un vocabulaire de base, surtout utile dans les relations commerciales et familiales»⁷. Plusieurs syllabaires français édités en Flandre témoignent peut-être d'un enseignement direct du français. Les autres manuels en usage étaient des dialogues ou des catéchismes bilingues.

Enfin, le français dominait dans les pensionnats. Ces institutions qui se sont développées à partir du XVIII^e siècle étaient fréquentées par des jeunes gens ou par des jeunes filles qui venaient y chercher une instruction plus pratique, plus rapide qu'au collège où le latin régnait en maître. Rien d'étonnant si jusqu'en 1850 environ, la plupart des auteurs de grammaires françaises pour Flamands sont des maîtres de pension. Le niveau des études y était cependant très variable, parfois à peine plus élevé que le primaire, parfois proche du secondaire. Selon Deneckere (35), «les pensionnats étaient des écoles de français, et les jeunes filles en sortaient imbues de la supériorité que leur conférait la connaissance de cette langue». Si les rudiments et les grammaires étaient bilingues, les autres ouvrages étaient rédigés uniquement en français.

2. Le modèle Des Roches

La grammaire de Des Roches est construite suivant le plan traditionnel des ouvrages de la deuxième moitié du XVIII^e siècle, influencés par la réforme de l'enseignement du latin⁸. Les parties du discours sont enseignées en langue maternelle, c'est-à-dire en flamand. Ce cadre métalinguistique, hérité de la grammaire latine, est considéré comme commun à toutes les langues et constitue une introduction nécessaire à la présentation sous forme de paradigmes des éléments variables du discours. Les déclinaisons et conjugaisons permettent une mémorisation «économique» de ces éléments (quelques modèles suffisent à la fabrication de l'ensemble des formes du discours). La syntaxe (ou la construction du discours) se limite à ce qui ne peut s'acquérir par analogie avec la

⁵ *Ibid.*

⁶ *Ibid.*

⁷ «de eerste becommernis was : de actieve beheersing van een basiswoordenschat, die vooral in de handel en de dagelijkse conversatie nuttig was» (Put 1990:218).

⁸ Sur les principes pédagogiques de Des Roches voir aussi Boone (1993).

langue maternelle. La prononciation constitue, avec l'orthographe, la quatrième partie de l'ouvrage (chap. 1-2, 255-262). Les principes descriptifs et pédagogiques sont les mêmes que ceux qui régissent les parties lexicologiques et syntaxiques : Des Roches conseille l'imitation du maître plutôt que l'étude des règles et ne s'occupe que de ce qui est susceptible de poser problème aux Flamands. «Il est absolument impossible d'apprendre la prononciation des lettres françaises par des règles. Celui qui veut progresser dans ce domaine doit nécessairement chercher l'aide d'un maître qui lui-même possède une bonne prononciation puisqu'il y a en français une foule de sons qui n'ont pas de correspondant dans notre langue et qui ne peuvent être appris autrement que par l'oreille.»⁹

Les « sons » ne sont pas classés par Des Roches mais énumérés dans l'ordre alphabétique de leur graphie (*a, c, ce, ch,...*). Il s'agit d'un catalogue – confondant difficultés de prononciation et d'orthographe – destiné à être consulté par les maîtres et les élèves. Calcule-t-il sur la prononciation de *entier* ? L'élève consulte son « catalogue » à la lettre *e* suivie de *n* et y découvre la règle (et les exceptions) qu'il convient d'appliquer. Il apprend ainsi que *e* suivi de *m* ou *n* se prononce comme *an*. Mais comment prononce-t-on *an* ? Des Roches renvoie à l'imitation du maître. Un autre son difficile pour l'élève flamand est le phonème [g]. Ici Des Roches précise que le son du *g* français se situe entre le *g* ([V]) et le *k* ([k]) flamands. Il rend ainsi compte, de manière assez grossière, du trait occlusif de la consonne française.

Selon Des Roches, en matière de prononciation, l'auteur de manuel ne peut mieux faire que de donner aux maîtres et aux élèves une foule d'exemples à répéter. Quant au maître, il n'a de meilleure méthode à suivre que celle qui consiste à «faire souvent épeler et prononcer par son élève les sons difficiles de la langue française»¹⁰. Il s'agissait sans doute de faire épeler et prononcer les lettres en imitant le bruit qu'elles produisent (*b(e)* pour la lettre *bé*, etc.), de les assembler en syllabes (*ba*), puis de lire le mot (*Basile*).

3. Autres ouvrages

Les auteurs qui suivent Des Roches¹¹ sont des directeurs de pension (D'Haeyere, Behaegel¹²) ou des maîtres de langue (Janssens, Berckmans¹³). À l'exception de la *Fransche Spraekkonst* (« Grammaire française ») de Behaegel (influencée par la « grammaire générale du XVIII^e siècle »), ces ouvrages reproduisent le plan du « Des

⁹ «'T is volstrekt onmogelyk de Prononciatie [...] der Fransche Letteren door Regels te leeren. Die hier in eenigen voortgang wilt doen, moet noodzaekelyk het behulp zoeken van eenen Meester, die zelve eene goede Prononciatie heeft, alzoo in het Fransch een menigte van klanken zyn, die geene overeenkoomst met onze Tael hebbende, niet anders kunnen geleert worden als door 't gehoor» (p. 255).

¹⁰ «zynen Leerling de moeyelyke klanken der Fransche Tael dikwils te doen spellen en uytspreeken» (p. 255)

¹¹ La grammaire de Des Roches va jouer un rôle en Belgique comparable à celui de Goudar en Italie. Voir Minerva (1980).

¹² D'Haeyere dirige un pensionnat à Thielt (Flandre occidentale), ouvert en 1792. Le français y est enseigné aux pensionnaires et aux externes de première classe. Sur Behaegel, cf. *infra*.

¹³ Maître de langues à Bruges, Janssens est surtout connu comme grammairien du flamand. Il donne 15 preuves de la supériorité de cette langue sur les autres dont celle-ci : «la langue flamande doit avoir un génie bien propre à elle, car aucune race n'a autant d'aptitudes pour apprendre les autres langues que la flamande» (Deneckere, 96). Nous n'avons trouvé aucune trace de Berckmans dans les biographies. La datation proposée (1800) se base sur l'éditeur et sur la structure même de l'ouvrage.

Roches » avec en vue un enseignement plus élémentaire de la langue (le pensionnat de D'Haeyere sera élevé au rang d'école primaire sous la période française).

Le chapitre «prononciation» de D'Haeyere (1797) est une version simplifiée de celui de Des Roches. Janssens (1775) ne se préoccupe que des homonymes qu'il classe par ordre alphabétique et insère dans des énoncés au style ubuesque : *cette abbesse s'abaisse, j'ai trouvé un coing au coin*, etc. Convaincu de l'importance de la matière, Berckmans (1800?) place la prononciation en tête de son ouvrage. Il adopte le classement de Restaut (voyelles simples, doubles, triples et consonnes) mais sans toujours bien comprendre le grammairien français (notamment dans sa distinction entre voyelles composées et diphtongues), ni le suivre : si *j'ai* se prononce [Je] selon Restaut, Berckmans conseille [JE] d'après ce qu'il a pu lui-même constater en fréquentant des Français ! Contrairement à Des Roches, Berckmans donne aussi quelques rudiments de description articulatoire et précise que les voyelles nasales « se prononcent un peu par le nez » (p. 10). Il recourt à la prononciation figurée (notamment pour le *l* mouillé¹⁴ – dont Des Roches ne parlait pas – représenté par *lj*, *filje* pour *fille*) mais ses indications sont souvent embrouillées (il ignore, par exemple, l'opposition entre la sourde [S] et la sonore [J] qu'il représente par le même signe *sj*). Il néglige également la différence de prononciation du graphème *g* en français et en flamand. De manière générale, sa connaissance du français semble moins bonne que celle de Des Roches.

À la fin de l'Ancien Régime, l'enseignement de la prononciation est peu formalisé, les remarques «théoriques» ne font que compléter ce qui est acquis empiriquement, sous la direction d'un bon maître ou par la conversation avec des gens de la bonne société. De nombreux ouvrages ne contiennent d'ailleurs aucune indication sur la prononciation bien qu'ils lui attribuent une grande importance. C'est le cas notamment du *Nouveau petit Dictionnaire, avec des entretiens en françois et en flamand* [...] réédité des dizaines de fois entre 1725 et 1855.

4. Période française

L'état déplorable de l'enseignement primaire durant la période française (1794-1815) est aujourd'hui bien connu, notamment grâce aux travaux de De Vroede (1970). Pour le secondaire, le bilan est plus nuancé (De Vroede 1982). Les réformes successives ont au moins laissé une trace, capitale à notre avis : la francisation de l'enseignement secondaire en Flandre. Le français n'est plus une langue seconde à apprendre comme dans les collèges-pensionnats de l'Ancien Régime mais une matière considérée comme acquise à l'entrée de l'établissement. Désormais, le français langue seconde, ce n'est plus l'affaire de l'enseignement moyen.

Entre 1794 et 1815, nous n'avons relevé que trois ouvrages nouveaux d'enseignement de la langue française¹⁵ rédigés en flamand. Cette maigre production reflète la situation perturbée de l'enseignement durant cette période et les changements qui affectent l'enseignement du français aux Flamands. La méthode contrastive qui avait la faveur des

¹⁴ On sait en effet que le français a connu dans des mots comme *travailler*, *sillon*, etc. un *l* mouillé, prononcé avec élévation du dos de la langue contre le palais dur. Il est devenu [j] en français contemporain. Au 19^e siècle, certains, dont E. Littré, ont toutefois milité en faveur du maintien de l'ancienne prononciation, qui existe encore dans le Midi, en Lorraine et en Wallonie.

¹⁵ Deux sont l'oeuvre de grammairiens flamands, L. Van Boterdael (1797) et P. Behaegel (1811) ; le dernier (anonyme, non consulté) est publié à Ostende en 1813.

grammairiens et maîtres de langue flamands est inadaptée aux objectifs de la nouvelle institution qui entend propager la langue française «afin qu'elle [...] devienne en peu d'années la langue maternelle» des habitants des Département réunis¹⁶. Selon Leheloco, «l'instituteur doit appeler à son secours la méthode qui réussit le mieux avec les enfans du premier âge [...], la méthode des nourrices». Elle consiste à ne parler que français, à enseigner à lire en français avant de passer à la lecture du flamand. Pour ce faire, Leheloco rédige un syllabaire entièrement en français. Suivent le vocabulaire, les conjugaisons, les dialogues, les modèles de phrase et d'écriture,... bref, toute la panoplie de l'enseignement direct. Et pour ne rien laisser au hasard, on encourage les curés à faire le catéchisme en français (avec une traduction en flamand). Cette méthode était la seule à pouvoir être pratiquée par les instituteurs français. Le recrutement local s'avéra nettement plus difficile. Le projet d'école normale de Leheloco n'eut pas de suite entre autres en raison de la difficulté à trouver des candidats-instituteurs flamands possédant suffisamment la langue française pour suivre les cours !

Temporairement fermés pour des raisons religieuses, les établissements privés reprirent leurs activités dès le début du XIX^e siècle. Un des plus connus d'entre eux pour la qualité de son enseignement linguistique, est celui de Behaegel, à Thorout¹⁷. De cet enseignement (dispensé de 1810 à 1836), il reste des traces sous forme de plusieurs manuels rédigés par Behaegel. L'opuscule relatif à la prononciation française semble malheureusement perdu. On peut supposer qu'il était conçu selon le même plan que celui que l'auteur a écrit pour la langue flamande (tous les sons y sont rassemblés dans 39 mots dont l'élève devait mémoriser la prononciation en même temps que la graphie). Le programme des cours conservé pour l'année scolaire 1830-1831 indique que l'enseignement de la prononciation était lié à celui de la lecture. Chaque texte expliqué et traduit était ensuite récité et mémorisé. L'élève y faisait l'application des règles contenues dans son petit traité de prononciation. Dès la troisième année, les élèves abordaient le chapitre des «remarques particulières sur la prononciation» de Letellier¹⁸. L'année suivante, ils étudiaient les règles de prosodie dans l'ouvrage de d'Olivet¹⁹.

5. Période hollandaise et indépendance belge

Pour la seconde fois dans nos régions, les langues sont l'objet d'un enjeu politique. Mais la tentative de néerlandisation de Guillaume n'entame guère le prestige culturel du français. Le gouvernement hollandais réorganise avec plus de bonheur l'enseignement et crée sur le modèle de Haarlem une école normale pour instituteurs à Lierre (1817). La direction en est confiée à B. Schreuder, d'origine hollandaise, mais élevé dans la religion catholique et connaissant le français. De Vroede (1970) a souligné le rôle important joué par cette institution dans le relèvement de l'enseignement primaire et de la langue flamande. Néanmoins, le français devint rapidement une matière obligatoire pour tous

¹⁶ D'après le rapport de L. Leheloco, d'origine française, professeur de grammaire générale à l'École centrale de Bruges, puis au Lycée. Auteur d'un projet d'école normale pour instituteurs (rapport adressé le 13.05.1807 au préfet) qui ne vit jamais le jour et dont sont extraites les citations relatives à l'enseignement du français aux Flamands. (RA Brugge, Archief van de Franse hoofdbesturen, 2929). Voir aussi De Vroede (1970:86,87).

¹⁷ (°1783 - †1857). Grammairien, pédagogue. Il refusa en 1817 le poste de directeur de l'École normale de Lierre. Il reçut l'autorisation d'ouvrir une classe latine dans son pensionnat en 1827. Il termina sa carrière en rédigeant à lui seul une revue pédagogique (*Tijdschrift der onderwijzers*) qui n'eut guère de succès.

¹⁸ Ch.-C. Letellier, grammairien français de la première moitié du XIX^e siècle, est l'auteur de nombreux ouvrages scolaires qui eurent un grand nombre de rééditions, notamment en Belgique (voir n. 23).

¹⁹ L'abbé d'Olivet est l'auteur d'un *Traité de la prosodie française* (Paris, 1735).

les candidats-instituteurs. Autres signe du relèvement de l'enseignement : le nombre de manuels publiés. Pour la langue française, nous avons répertorié une trentaine de titres entre 1815 et 1830. La majorité s'adresse à un public jeune comme l'indiquent les mentions «*écoles primaires*» («*lagere scholen*»), «*petits enfants*» («*kleyne kinderen*») ou «*premiers éléments*» («*allereerste grondbeginsels*») figurant dans les titres. Malgré la néerlandisation officielle, la langue française a continué d'être enseignée sinon durant les heures de cours, au moins le soir ou à midi. Quant à l'enseignement secondaire, il est resté, selon Deneckere (1954), largement francisé²⁰.

L'indépendance belge marque de nouveaux progrès pour la langue française qui profite du principe de liberté consacré par la Constitution (1831) sur les plans linguistique et scolaire. La langue de l'enseignement supérieur devient officiellement le français (1835), le secondaire achève sa francisation, la pression sur le primaire s'accroît car on a besoin du français non seulement pour poursuivre ses études mais aussi pour exercer un métier. Sur « 100 familles, 99 préféreront un ouvrier, un domestique sachant parler français », précise Van Nerum (1837 : 14). Désormais il y aura deux enseignements du français : l'un aux élèves visant des études secondaires et supérieures et pour qui le français devait devenir la langue véhiculaire ; l'autre aux élèves se limitant à l'enseignement primaire ou professionnel court et pour qui il s'agissait avant tout d'apprendre à se débrouiller. Il semble bien que beaucoup de manuels conservés avaient en vue le public de la seconde catégorie. Dans le premier cas en effet, les familles aisées recouraient à d'autres formes d'enseignement : voyages, études en France ou en pays wallon, précepteur français ou wallon, apprentissage dans des pensionnats francisés, etc. Cette répartition d'un type d'enseignement selon les groupes sociaux s'accompagne aussi de différences sur le plan des résultats et de la qualité de la langue : « Si l'aristocratie et la bourgeoisie parlent un français réputé pour sa qualité et qualifié parfois de "sans accent", il en va tout autrement pour la langue parlée par la petite bourgeoisie, où les interférences avec le néerlandais et surtout avec le dialecte flamand sont légion²¹. »

Le français était enseigné comme langue seconde dans trois lieux : (a) les écoles normales d'instituteurs (celle de Lierre et celles des évêchés) ; (b) certains pensionnats ; (c) les écoles primaires et les sections préparatoires de certains établissements d'enseignement moyen.

A. Les écoles normales d'instituteurs

À l'École normale de Lierre, il semble que de 1817 à 1830, l'enseignement de la langue française se soit appuyé sur des rééditions belges d'ouvrages hollandais, notamment ceux de Van der Pijl²². Après sa réorganisation (1842-43), l'École de Lierre a adopté, comme la majorité des écoles du royaume, la grammaire de Noël et Chapsal, dont il existait pour les élèves flamands des versions traduites²³. Dans les écoles normales

²⁰ Deneckere, il est vrai, n'aborde pas la période 1823-1830 (p. 292 et sv).

²¹ Willems (1996).

²² Plusieurs ouvrages de Rudolph Van der Pijl sont édités chez J.A. van Rompay à Lierre : *Fransch leerboekskten voor eerstbeginnenden* [1814 - 1^{er} édit. à Dordrecht] et *Fransch lees- en vertaelboek [...]* *geschikt om de leerlingen tevens in de regels der tael te oefenen* [1813-1814 - 1^{er} édit. à Dordrecht].

²³ Ce n'est pas seulement la langue française qui pèse de tout son poids sur le système scolaire belge, c'est aussi la grammaire française. Entre 1800 et 1829, Devolder a relevé 17 éditions de la grammaire de Lhomond, 24 éditions des ouvrages de Lequien, 25 de ceux de Letellier et 10 de Noël et Chapsal. Ce qu'on enseigne aux élèves flamands, ce n'est plus la langue mais la grammaire française selon Lhomond,

tenues par des religieux, le règlement général approuvé par les évêques en 1843 ne fait pas mention du néerlandais²⁴. Selon Bosmans-Hermans (1985), ce qui y était dit du français pour la partie francophone du pays valait être applicable au néerlandais dans les écoles flamandes. À l'École normale de Roulers (transférée à Thorout en 1846), le français était enseigné par Blicck (°1814 - †1877), auteur de deux grammaires françaises, l'une destinée spécifiquement aux Flamands débutants, l'autre à des élèves plus avancés. Blicck (1849) juge la grammaire de Noël et Chapsal, trop puriste, trop métaphysique et peu adapté aux besoins des étudiants flamands (absence notamment d'un bon traité de prononciation). Il accorde sa préférence à Lemare (1807), Boniface (1829) et Burnouf (vers 1835). Néanmoins - et c'est une première - Blicck cite deux autorités belges (Mauvy et Hennebert²⁵) et n'hésite pas à donner raison au second face à Landais²⁶, pourtant «du plus grand poids en matière de prononciation» (p. 227). Blicck a une meilleure connaissance du français et est mieux informé que la plupart des auteurs du XVIII^e siècle. Il est le seul parmi nos auteurs à contester la prononciation du *h* aspiré : «les uns disent qu'elle fait prononcer avec aspiration, c'est-à-dire, du gosier, la voyelle qui suit ; d'autres, regardant cette aspiration comme ayant vieilli, disent que l'*h aspirée* ne se fait pas plus entendre que l'*h muette* ; seulement elle empêche l'élision et la liaison (Boniface, Mauvy)» (p. 238). De même Blicck signale l'hésitation qui existe à l'époque sur la prononciation du *l* mouillé (certains prononcent *oreil-ie* ; d'autres prononcent *orei-ie*). Il est aussi le seul à parler de l'accent tonique qui se place sur la «syllabe dominante sur laquelle on appuie en haussant la voix» (p. 250) et signale la différence entre le français et le flamand à cet égard. Cet ouvrage est une grammaire descriptive plus qu'un outil d'enseignement de la prononciation. Blicck classe ses remarques d'après la graphie et non le son et ne propose ni progression ni exercices permettant d'acquérir ce qui est décrit. Le même jugement peut être porté sur la grammaire de l'inspecteur de l'enseignement primaire Trubert (1835), ouvrage bien documenté mais qui nous semble plus destiné à la consultation qu'à l'étude.

B. Les pensionnats

Prenons comme exemple le pensionnat de Maldegem, dirigé par van Biesbrouck depuis 1816. Deux ouvrages de cet instituteur de première classe retiendront notre attention, le *Petit Manuel de la Conversation* (1839) et le *Petit Manuel de la Langue Française* (1844). Le premier ouvrage comprend une tachylégie, c'est-à-dire «une méthode simple et expéditive de lecture (...) qui réunit tous les sons de la langue française et les différentes manières de les représenter» (p. I). Le classement est fondé sur le son et non sur la graphie. Suivent un vocabulaire, un recueil d'expressions courtes et faciles, des dialogues, etc. On est très proche du modèle d'enseignement proposé par Leheloco (et d'un enseignement direct de la langue). La tachylégie comprend deux tableaux : 13 voix ou sons-voyelles et 20 sons articulés, plus les voix doubles (voyelles précédées des sons [i], [o], [u] et [y]) et les articulations doubles (combinaisons de consonnes). Chaque son est illustré par de nombreux exemples. L'auteur met en italiques les graphèmes qui

Letellier ou Noël et Chapsal. Voir dans la bibliographie les titres de Vereecke (1833), Vandervorst (1838), Gulikers (édit. 1840), etc.

²⁴ Le terme «néerlandais» va, à un certain moment, entièrement supplanter celui de «flamand» pour désigner une des langues officielles de la Belgique (qui est la même que celle des Pays-Bas). Actuellement le terme «flamand» recouvre de façon un peu lâche les variétés parlées dans les provinces des Flandres en Belgique et dans le Nord de la France.

²⁵ A. Mauvy a revu plusieurs fois la *Grammaire des Grammaires* de Girault-Duvivier (1ère édit. corrigée, Bruxelles, 1843). F. Hennebert est l'auteur d'un *Cours élémentaire de prononciation et de lecture à haute voix* (Tournai, 1834).

²⁶ N. Landais, *Dictionnaire classique de la langue française*, Paris, 1834.

correspondent au son étudié. Ainsi dans *ami*, *baptême*, *mangeas* les italiques doivent être prononcés [a]. Il s'agit d'une sorte de dictionnaire des sons et de leur différentes transcriptions. Cette méthode grâce à laquelle «les enfants (...) prononcent mieux, apprennent plus facilement l'orthographe, et ont le jugement plus développé» (*id.*, p. I) est remplacée dans le second ouvrage par un syllabaire identique à ceux utilisés dans la lecture du français langue maternelle. Différents types de syllabes sont présentés (*ba - ab - bac - bai - ban - etc*) avec une application directe dans des textes de lecture (*le baba de Rose*, *le bagage de Basile*, etc). Les règles sont divisées en règles générales et particulières ce qui souligne le caractère très scolaire de l'ouvrage.

C. Les écoles primaires

En 1836, Van Nerum²⁷ est chargé par le Conseil communal de la ville de Gand de diriger une école française destinée aux enfants du peuple. Il publie trois rapports où il explique la manière d'enseigner la langue française à ce nouveau public. Il rappelle que le français a un statut de langue étrangère pour les enfants du peuple²⁸ et accorde sur le plan méthodologique la priorité à l'enseignement de la langue maternelle (Van Nerum est diplômé de l'École normale de Lierre). Pour le français, il faut commencer par la pratique, c'est-à-dire par la prononciation et la lecture. Celles-ci sont l'objet du cours de première année. L'ouvrage conseillé est le syllabaire de Peignez²⁹. Les rapports de Van Nerum donnent aussi un aperçu des conditions de l'enseignement populaire. Le français était enseigné en dehors des heures de cours, avec des maîtres et sous-maîtres peu formés, mal payés, à des classes surpeuplées (parfois une centaine d'élèves). Dans ces circonstances, l'enseignement «pratique» du français tel qu'il avait cours sous l'Ancien Régime (et encore dans certains pensionnats) n'est plus possible. Les ouvrages de Van Durme³⁰ (1833) et de Vermeire³¹ (1853) essaieront d'apporter une réponse aux conditions nouvelles d'enseignement.

Ces deux auteurs sont relativement bien informés sur le plan linguistique³². Van Durme est le seul de nos auteurs à distinguer les semi-consonnes [ʷ] et [w] (qu'il appelle «diphthongues»). Il rend la première par *uwi* en précisant que la suite *uwi* doit être «prononcée tellement rapidement que l'on entend à peine le *u* et que l'on a qu'une seule syllabe» (p. 24). Il indique aussi pour *les*, *mes*, *tes*,... une prononciation intermédiaire entre [e] et [E], hésitation présente encore aujourd'hui chez les locuteurs francophones. Pour les difficultés particulières aux élèves flamands (voyelles nasales, phonèmes [S], [J] et [g]), Van Durme et Vermeire recourent aux procédés déjà en vigueur (sporadiquement) au siècle précédent : description articulatoire, comparaison avec la

²⁷ (°1805 - †1885). Ancien élève de l'École Normale de Lierre (1823-1825). Directeur d'une école communale, puis d'une section normale à Gand.

²⁸ «[...] ces élèves n'ont reçu aucune éducation préparatoire, ils n'ont jamais entendu un mot de français dans leurs familles ; on ne peut les comparer aux enfants riches, ou aisés [qui] entendent presque tous les jours parler français [et avec lesquels] l'instituteur peut donc entamer de prime-abord les principes, les premières et les plus grandes difficultés ayant déjà été vaincues par les parents.» (1837 : 6).

²⁹ Auteur français. L'édition consultée a été publiée à Arlon (1843).

³⁰ Instituteur (°1807 - †1853). A publié de nombreux manuels scolaires dont plusieurs éditions des ouvrages du hollandais A.-N. Agron (grammaire et thèmes) et une traduction flamande du *Télémaque* de Fénelon.

³¹ Instituteur à Hamme. *De Fransche leermeester* (Le maître français) est le seul ouvrage mentionné par la *Bibliographie nationale*.

³² Les éditions belges d'ouvrages comme la *Grammaire des Grammaires* de Girault-Duvivier (1^è édit. à Bruxelles, 1827) ont contribué à la diffusion des connaissances grammaticales auprès des instituteurs.

langue maternelle, notation figurée. Ainsi pour décrire la nasalisation de la voyelle *a*, Vermeire, après avoir rapproché d'abord [a\$] du son que l'on trouve dans le mot flamand *dank* [daːk] («remerciement»), précise que le son français est plus ouvert et plus sonore. Une note en bas de page nous apprend que pour produire un son nasal, «il faut placer la langue au milieu de la bouche et légèrement en arrière, pendant toute la durée du son» (p. 16). Il n'est pas sûr qu'une telle caractérisation ait pu aider les élèves, mais la tentative est louable!

L'innovation de ces manuels se situe dans l'utilisation qui est faite du savoir linguistique. Désormais, la description est envisagée comme un contenu à enseigner. Van Durme et Vermeire divisent leur matière en leçons (40 pour Van Durme, 28 pour Vermeire). Chaque leçon est conçue selon un plan identique : présentation du son dans ses différentes graphies, formulation de la règle, application dans des exemples. Ces exemples sont l'essentiel du travail. Dans sa préface, Van Durme explique qu'ils sont conçus de manière graduelle n'apportant qu'une seule nouvelle difficulté à la fois. Ils sont destinés à faire comprendre et à fixer la règle de manière indélébile dans la mémoire de l'élève. La progression est différente chez Van Durme (des voyelles simples aux composées et aux consonnes) et chez Vermeire qui essaie de donner en priorité à l'élève ce qu'il estime être le plus utile : la première règle ne concerne pas la lettre *a* mais la prononciation des lettres *d*, *g*, *p*, *s*, *t*, *x*, *z* et *e* muet à la fin des mots. Il y a là la volonté de regrouper dans une même règle une série de faits auparavant éparpillés.

Dans la première moitié du XIX^e siècle, une distance va s'installer entre le discours du maître et celui de l'élève, distance constituée par la description de la langue qu'il convient de s'approprier avant d'avoir accès au discours. Les exercices d'ailleurs visent moins à la pratique du discours qu'à l'intégration de la description proposée par le manuel. Cette évolution est bien connue au niveau de l'acquisition de la morpho-syntaxe³³. Le manuel découpe le discours en unités abstraites (articles, pronoms, verbes,...), chacune faisant l'objet d'exercices séparés. Ce sont les *Verzameling van opstellen*³⁴ (recueils de thèmes) qui sont destinés à présenter les formes et à les faire mémoriser (certains atteignant 500 pages !). Élémentaire au niveau du savoir linguistique mis en jeu et des aptitudes d'apprentissage requises, ce modèle va néanmoins jouir d'une grande fortune pédagogique. Les exercices à trous – n'acceptant qu'une seule réponse – reproduisent aujourd'hui le même schéma. Mais compte-tenu des conditions et des objectifs d'enseignement (classes nombreuses, importance de la langue écrite et de son orthographe,...), l'école n'avait sans doute pas besoin d'intégrer un modèle plus sophistiqué. Van Durme et Vermeire appliquent au niveau de la langue orale le même schéma (découpage de la langue, formulation de règles, application dans des mots, puis des phrases). Le relatif insuccès de leur ouvrage (aucune réédition, peu d'autres manuels du même type) s'explique par le fait que la langue orale se prête peut-être moins que l'écrite à un découpage en unités isolées. Mais surtout, alors que les thèmes grammaticaux sont d'une grande facilité d'utilisation et d'évaluation pour le maître (occupation d'une classe entière, réponse vraie ou fausse) et n'exigent de lui aucune compétence particulière, l'enseignement méthodique de la prononciation requiert de donner la parole à l'élève, d'évaluer sa production, de la corriger dans un sens ou

³³ Sur les rôles respectifs des règles et de l'usage dans l'étude des temps du passé (1763-1910), voir Berré (1996).

³⁴ A.-N. Agron, [...] *geschikt om de Belgische jeugd, door middel van haere moedertaal, op eene regelmatige en gemakkelyke wyze tot de kennis der Fransche taal op te leyden*, Anvers, 1831-1832. A. Zilgens, *Nederduytsche opstellen (thèmes), voorgegaen van de noodige taalregels* [...], Anvers, 1832. Van Nerum, *Exercices français à l'usage des écoles primaires* [...], Gand, 1839.

dans un autre, etc. La pratique de la langue orale en classe (même s'il ne s'agit que de répéter) a toujours quelque chose d'imprévisible et demande des conditions matérielles (locaux, nombre d'élèves, etc) et humaines (compétence du maître comme modèle et instructeur) rarement réunies. Devant ces difficultés, beaucoup de maîtres ont dû renoncer et s'en remettre à l'empirisme le plus complet pour la fabrication d'une langue phonétiquement acceptable.

Les différentes manières d'aborder l'enseignement de la prononciation témoignent de la diversité des situations d'enseignement. Les connaissances linguistiques, psychologiques sont utilisées différemment selon les objectifs que l'on poursuit, le public auquel on s'adresse. Si De Bal n'a pas modifié le chapitre «prononciation» dans la grammaire de Des Roches, c'est peut-être par prudence, peut-être parce que Van Durme avait publié chez le même éditeur l'ouvrage dont il a été question plus haut mais surtout parce qu'il enseignait à Melle, près de Gand, dans une des «maisons d'éducation» les plus réputées de Belgique³⁵. La langue française y était autant langue d'enseignement que langue véhiculaire. Il est probable que dans un tel contexte, comme sous l'Ancien Régime, la prononciation s'acquerrait essentiellement par la pratique, par imitation d'un maître possédant une bonne prononciation, et que De Bal pouvait se contenter des indications «correctives» du *Nouveau Des Roches*. Cette situation était sans doute celle de plusieurs pensionnats durant la première moitié du XIX^e siècle.

6. Conclusion

De 1763 à 1856, trois «modèles» d'enseignement de la prononciation se dégagent. Dans le premier, propre à la fin de l'Ancien Régime, la règle guide la pratique là où l'analogie ou l'imitation ne peuvent jouer, exerçant un contrôle a posteriori sur la production de l'élève. Le second modèle transpose pour l'apprentissage d'une langue étrangère le modèle d'acquisition de la langue maternelle (méthode dite des nourrices). Il n'est pas le moins théorisé mais est le plus difficile à étudier dans ses pratiques puisqu'il ne laisse guère de traces. Pour la prononciation, il recourt à l'imitation du maître et utilise les syllabaires conçus pour l'enseignement du français langue maternelle. Le troisième modèle est essentiellement une «application» du modèle de l'Ancien Régime aux conditions de l'enseignement populaire. C'est le modèle le plus connu mais aussi le plus décrié – sous l'appellation «grammaire-traduction». Il n'apparaît guère dans les discours théoriques, mais est très présent dans les ouvrages effectivement rédigés et utilisés par ceux-là même qui enseignaient le français³⁶. Pour la prononciation comme pour la morpho-syntaxe, la règle ne corrige plus le discours acquis mais devient une condition d'accès au discours. Quant à la pratique, elle est absorbée par des exercices qui ne sont qu'une illustration des règles.

Ces modèles ne sont pas « exclusifs ». Un même auteur (Van Nerum) peut privilégier une option « directe » pour l'apprentissage de la lecture et de la prononciation et « contrastive » pour l'acquisition des formes du discours. Il ne faut donc ni réduire les manuels aux « modèles » (souvent ils en intègrent plus d'un), ni les pratiques aux manuels. Celles-ci évoluent encore bien plus lentement et l'apparition sur le marché de

³⁵ Voir le prospectus Maison de Melle (1857). Le programme d'enseignement de la langue française «ne néglige rien pour habituer les jeunes gens à parler le français d'une manière aisée, pure et correcte.»

³⁶ Ce parti-pris de privilégier la production didactique des enseignants nous a conduits à négliger certains grands noms de la didactique des langues comme Jacotot par exemple, dont l'enseignement à Louvain dans les années 1820, donna lieu à de vives controverses. Son influence s'exerça davantage, semble-t-il, sur l'enseignement du français langue maternelle, via son élève F. Baguet.

plusieurs manuels de type contrastif ne permet pas d'affirmer que les pratiques ont majoritairement, ni durablement évolué dans ce sens.

Références

Manuels consultés

Si la date de la première édition ne correspond pas à celle de l'édition consultée, cette dernière figure entre crochets. Un point d'interrogation indique que la date a été établie par nos soins sur base de données diverses.

DES ROCHES J. (1763) [1780], *Nieuwe Fransche Spraek-konst*, Antwerpen, J. Grangé.

JANSSENS B. (1775), *Franche Spraek- en Spel-konste, waer in de beginzelen der gezeide Tael op eene bondige wyze aengewezen worden*, Brugge, J. De Busscher.

D'HAEYERE J.-B. (1792?) [1797], *Grond-regelen der fransche tael* [...], Gent, A.B. Steven.

VAN BOTERDAEL L. (1797), *Gramaire française et flamande*, Brugge, J. De Busscher et fils.

BERCKMANS C. (?) [1800?], *Nieuwe Spraek-konst, Om doôr de Nederduytsche Tael de Fransche volmaektelyk te leeren*, Antwerpen, H. Bincken.

LEHELLOCO L. (1810?), *Abécédaire systématique*, Bruges, Bogaert-Dumortier.

BEHAEGEL P., (1811) *Fransche Spraekkonst*, Gent, F.-J. Bogaert de Clercq ; Brugge, We De Moor en zoon.

VAN BOTERDAEL A. (1818), *Principes des langues française et flamande arrangés méthodiquement*, [...], Gent, G. De Busscher et fils.

NOËL ET CHAPSAL (1823), *Nouvelle grammaire française*, Paris.

DE BAL P.-J. (1824) [1826], *Grammaire française de J. Des Roches*, Gent, A.-I. Vander Schelden.

VAN D*** Ch. [VAN DURME] (1833), *Fransch leesboekje, ten gebruyke der Roomsche Katholyke scholen*, Gent, A.-I. Vander Schelden.

ANONYME (1833), *Gemakkelyke opstellen voor eerstbeginnende* [...] volgens de *spraakkunst van Noël et Chapsal*, Maastricht, G.A. Gulikers.

VEREECKE J. et VAN DER LINDEN J. (1833), *Fransche Spraekkonst ten dienste der schoeln, door Lhomond, geheel verbeterd door Charles-Constant Letellier* [...], Bruxelles, J.-J. Vanderborght.

TRUBERT P. (1835), *Nouvelle grammaire française, à l'usage des Flamands*, Gand, Vanryckegem-Hovaere.

VANDERVORST C. (1838), *Grammaire française de Noël et Chapsal adaptée à la grammaire flamande*, Louvain, Vanlinthout et Vandezande.

J. V.B. [VAN BIESBROUCK J.] (?) [1839], *Petit manuel de la conversation en flamand et en français*, Yperen, Lambin-Mortier, 1839.

J. V.B. [VAN BIESBROUCK J.] (?) [1844], *Petit manuel de la langue française ou introduction succincte à l'étude du français par le flamand*, Yperen, Lambin-Mortier.

BLIECK H. (1846), *Nieuwe Fransche Spraekkunst ten gebuyke der eerstbeginnenden*, Roeselaere, D. Vanhee.

BLIECK H. (1845) [1849], *Nouvelles grammaire française, basée sur celle de Noël et Chapsal, la syntaxe de Chapsal, les grammaires de Boniface*, [...], Roeselaere, D. Vanhee.

VERMEIRE C.-L. (1853), *De fransche leermeester [...]ten gebruyke by het lager onderwys*, Gent, T. en D. Hemelsoet.

DE BAL P.-J. (1839) [1856], *De Nieuwe Des Roches - Fransche Spraekkunst, volgens de grondregels der Akademie ; ten gebruyke der Vlamingen*, Gent, A.-I. Vander Schelden.

Autres ouvrages cités

BERRÉ M. (1996), «Description des temps du passé dans les grammaires françaises publiées à l'intention des néerlandophones au XIX^e siècle», *Français 2000, Bulletin trimestriel de la Société belge des Professeurs de français*, n°150-151.

BIBLIOGRAPHIE NATIONALE 1830-1880 (1886-1910), Bruxelles, P. Weissenbruck.

BOONE A. (1993), «Les options didactiques dans les manuels et grammaires du français à l'usage des Flamands aux XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles», *Enjeux*, n°28.

DEVOLDER J. (1989), *Algemene bibliografie van publicaties uitgegeven in de Zuidelijke Nederlanden voor de periode 1800 - 1829*, Gent.

DENECKERE M. (1954), *Histoire de la langue française dans les Flandres (1770 - 1823)*, Gent.

DE VROEDE M. (1970), *Van schoolmeester tot onderwijzer*, Leuven.

DE VROEDE M. (1982), «*Ontwikkeling van de onderwijsstructuur in de Zuidelijke Nederlanden van de 18e naar de 19e eeuw*», Werkgroep achttiende eeuw, Symposium, Doesburg.

HERMANS A. (1985), *De onderwijzersopleiding in België 1842 - 1884*, Leuven.

MINERVA N. (1994), «Les manuels italiens des années 1800-1860 et l'enseignement de la langue française», *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde*, n°14, 1994.

PUT E. (1982), «*De hervorming van het leuvense H. Drievuldigheidscollege in 1755*», Werkgroep achttiende eeuw, Symposium, Doesburg.

PUT E. (1990), *De cleijne schoolen. Het volksonderwijs on het hertogdom Brabant tussen Katholieke Reformatie en Verlichting (eind 16de eeuw - 1795)*, Leuven.

STECHEER J. (1876), «Notice sur Jean Des Roches», *Biographie Nationale*, tome V.

VAN NERUM C.-J. (1837), *Considérations sur la question de l'enseignement du français aux élèves des écoles gratuites de Gand*, Gand.

WILLEMS D. (à par. 1996), «Le français en Flandre», *Le français en Belgique. Une langue, une communauté*, Bruxelles.

Sources non imprimées

Archives générales du Royaume. Commission Royale des Études. Carton 26.

Archives de la ville de Bruges. Archief van de Franse hoofdbesturen. Carton 2929.

Programmes d'enseignement

BEHAEGEL P. (1830-1831), *Pensionnat de Thourout. Classification. Octobre 1830 - août 1831*, Bruges, F. De Pachtere.

MAISON DE MELLE (1857), *Prospectus et dispositions réglementaires. Programme d'études pour l'année scolaire 1857-1858*, Gand.

VAN BIESBROUCK J. (1820), *Programme des exercices littéraires*, Bruges, Vve De Moor et fils.